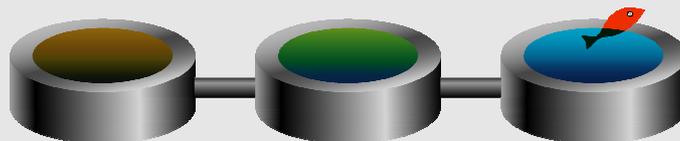




*PREFECTURE DU CALVADOS
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER*

Synthèse sur les services d'assainissement collectif du département du Calvados



EXERCICE

2012

■ Introduction

■ OBJET DU DOCUMENT

La présente synthèse a pour objet de donner un aperçu des données relatives aux services d'assainissement collectif pour l'année 2012.

■ ORIGINE DES DONNEES

Les données concernant l'exercice 2012 ont été collectées à partir des données des rapports sur le prix et la qualité du service des collectivités ainsi que du système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) de l'ONEMA.

La DDTM a bénéficié de l'appui du Conseil Général du Calvados (SATESE 14) pour le recueil des données des stations d'épuration et des réseaux des petites collectivités

Carte d'avancement SISPEA 2012 en annexe.

Sommaire

- **INTRODUCTION** 2
 - OBJET DU DOCUMENT 2
 - ORIGINE DES DONNEES 2
- **ORGANISATION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** 4
 - REPRESENTATIVITE DES DONNEES 4
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES 4
 - MODE DE GESTION DES SERVICES 5
- **COLLECTE DES EAUX USEES** 7
 - ABONNES ET VOLUMES FACTURES 7
 - CARACTERISTIQUES DES RESEAUX DE COLLECTE 7
 - CONFORMITE DES RESEAUX DE COLLECTE 7
- **ÉPURATION DES EAUX USEES** 8
 - OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES 8
 - QUALITE DES SYSTEMES D'ÉPURATION 8
- **ÉLEMENTS PATRIMONIAUX** 9
 - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 9
- **PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** 10
 - REPRESENTATIVITE DES DONNEES 10
 - PRIX MOYEN DU SERVICE 10
 - MONTANT NON PROPORTIONNEL A LA CONSOMMATION 11
- **ANNEXES CARTOGRAPHIQUES** 12

■ Organisation des services d'assainissement collectif

■ REPRESENTATIVITE DES DONNEES

Au 1^{er} janvier 2012, on compte 167 services d'assainissement collectif sur le Calvados. *La carte des collectivités exerçant la compétence assainissement collectif est disponible en annexe de ce document.*

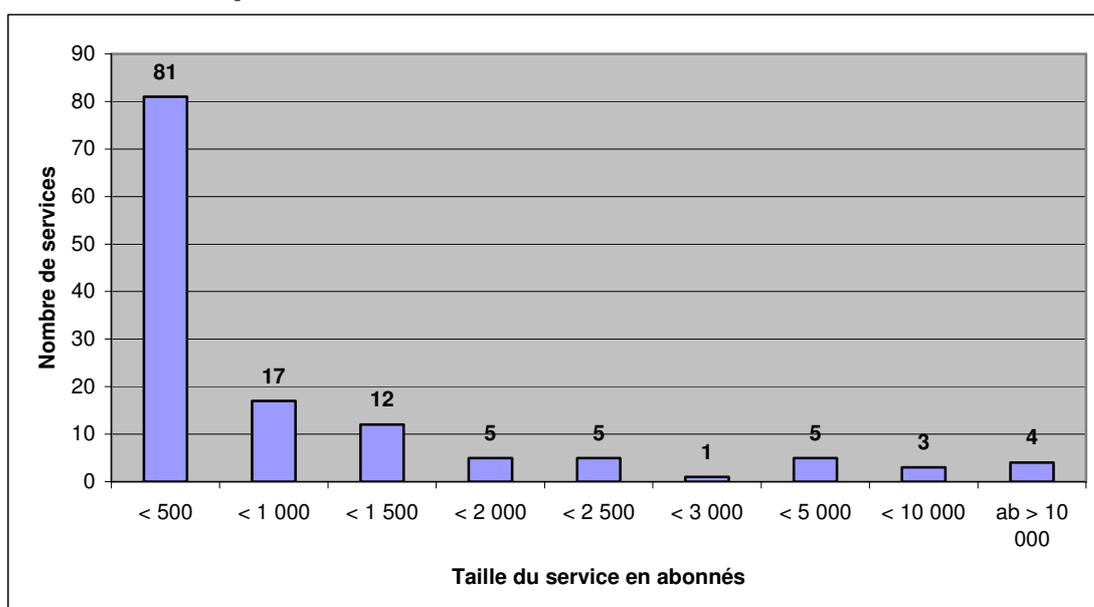
Sur les 167 services, on dénombre 6 syndicats ayant comme mission unique le traitement des eaux usées.

Sur les 167 services, 132 services ont publié leurs données sur SISPEA soit 79 % des services (en hausse par rapport à 2011, 55 %).

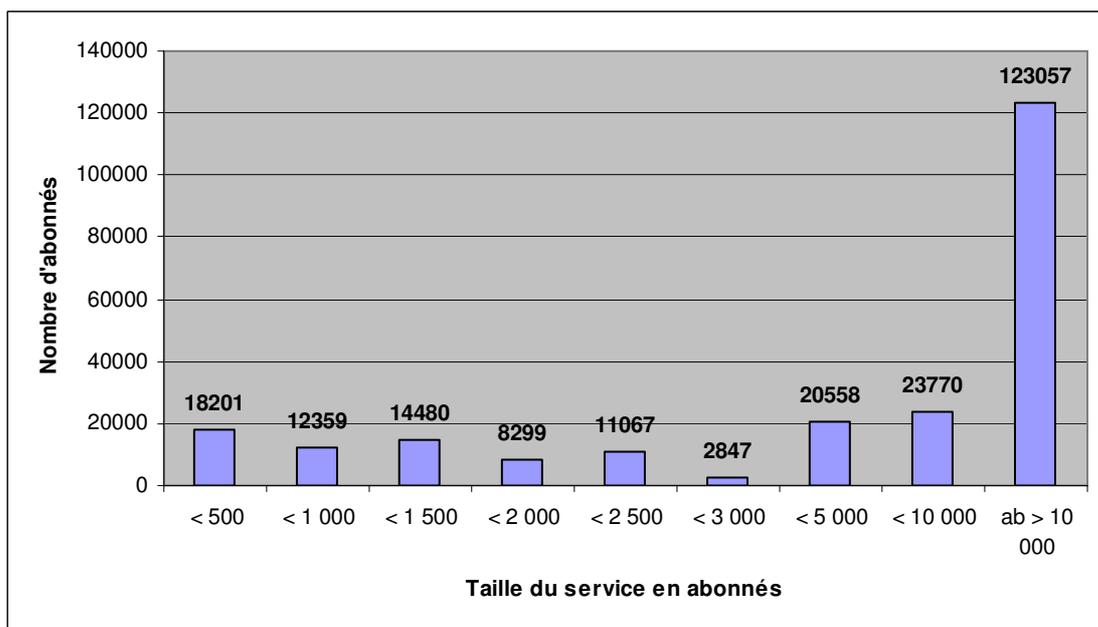
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES

Compétence	Type de collectivité	Nombre de services	Nombre d'abonnés	Volumes facturés	Nombre de services sans station d'épuration
Collecte et épuration	Commune	85	41 278	4 152 649	0
	Syndicat	37	82 253	7 475 051	0
	EPCI à fiscalité propre	4	97 827	15 616 485	0
Collecte ou transport seul	Commune	32	7 056	801 970	31
	Syndicat	3	3 711	351 649	3
	EPCI à fiscalité propre	0	-	-	0
Épuration seule	Commune	0			0
	Syndicat	6	2 513	258 869	0
	EPCI à fiscalité propre	0			0
Total		167	234 638	28 599 731	34

Répartition des services en fonction de leur taille



Répartition des abonnés en fonction de la taille des services



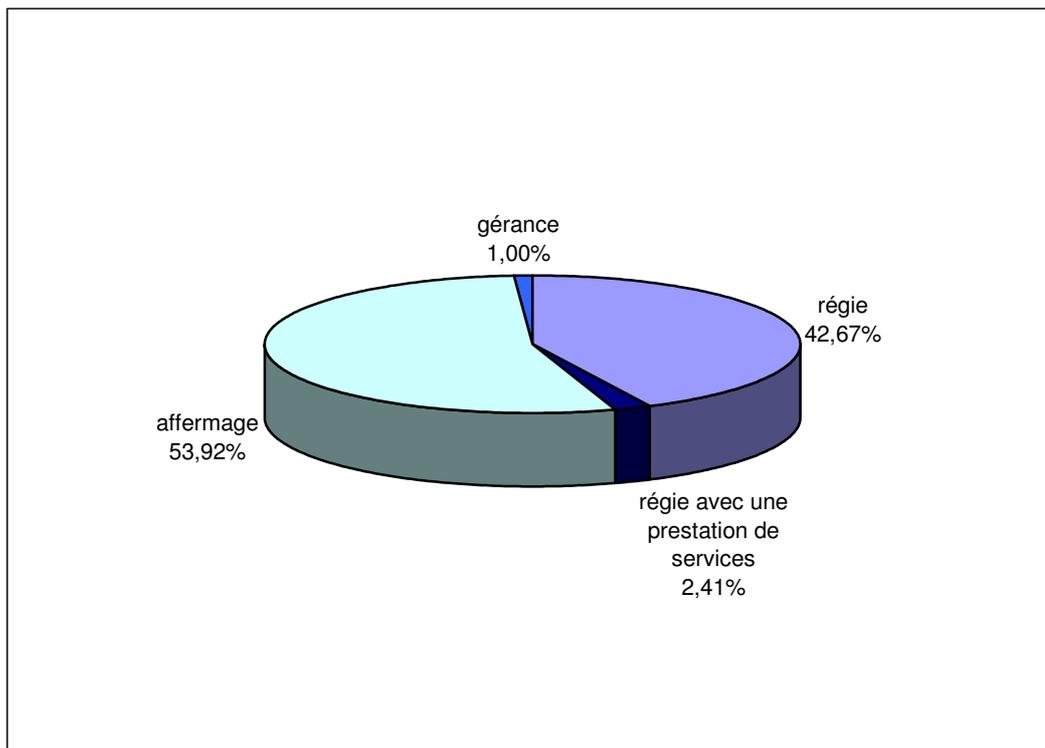
■ MODE DE GESTION DES SERVICES

Mode de gestion	Nombre de services			Nombre d'abonnés	Volumes facturés aux abonnés [m³]	
	Collecte et épuration	Collecte ou transport seul	Épuration seule		domestiques	non domestiques
régie	55	20	2	99 405	15 939 696	
régie avec une prestation de services	21	1		6 086	482 748	
affermage	49	14	3	126 829	11 568 297	404 203
gérance	2			2 318	204 787	

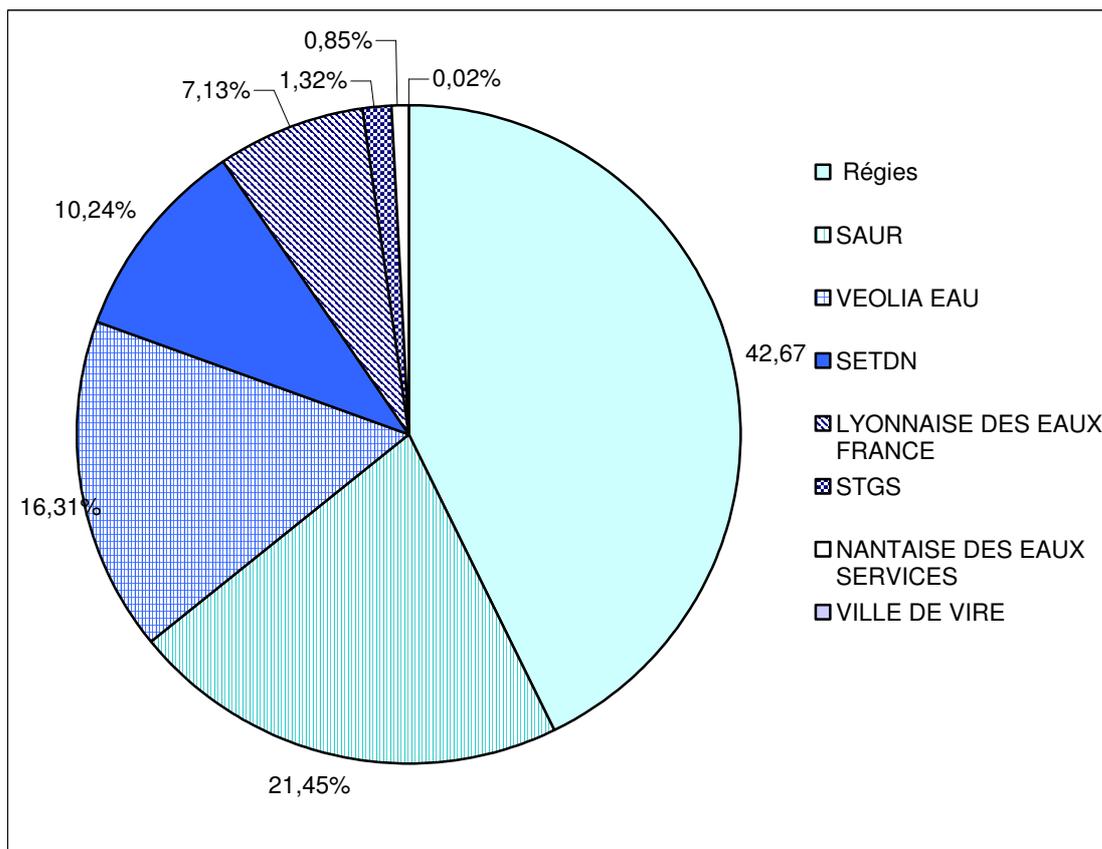
NB : Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La carte de la répartition de l'exploitation des services d'assainissement collectif se retrouve en annexe de ce document

Répartition des abonnés en fonction du mode de gestion



Répartition des abonnés par exploitant



■ Collecte des eaux usées

■ ABONNES ET VOLUMES FACTURES

	2011	2012	Variation
Volumes facturés [m³]	27 236 188	28 599 731	+4,84 %
Nombre total d'abonnés	223 701	234 638	+4,67 %
Ratio moyen de l'assiette de facturation par abonné domestique [m³ par abonné et par an]	121	120	

NB : Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ CARACTERISTIQUES DES RESEAUX DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Le linéaire total de réseau hors branchements est le suivant

Linéaire [km]	2011	2012	Variation
Réseau unitaire	138	144	+4,33 %
Réseau séparatif (eaux usées)	3 043	3 514	+15,16 %
Total	3 181	3 658	+15,03 %

■ CONFORMITE DES RESEAUX DE COLLECTE

Tous les services sont équipés d'un réseau de collecte conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

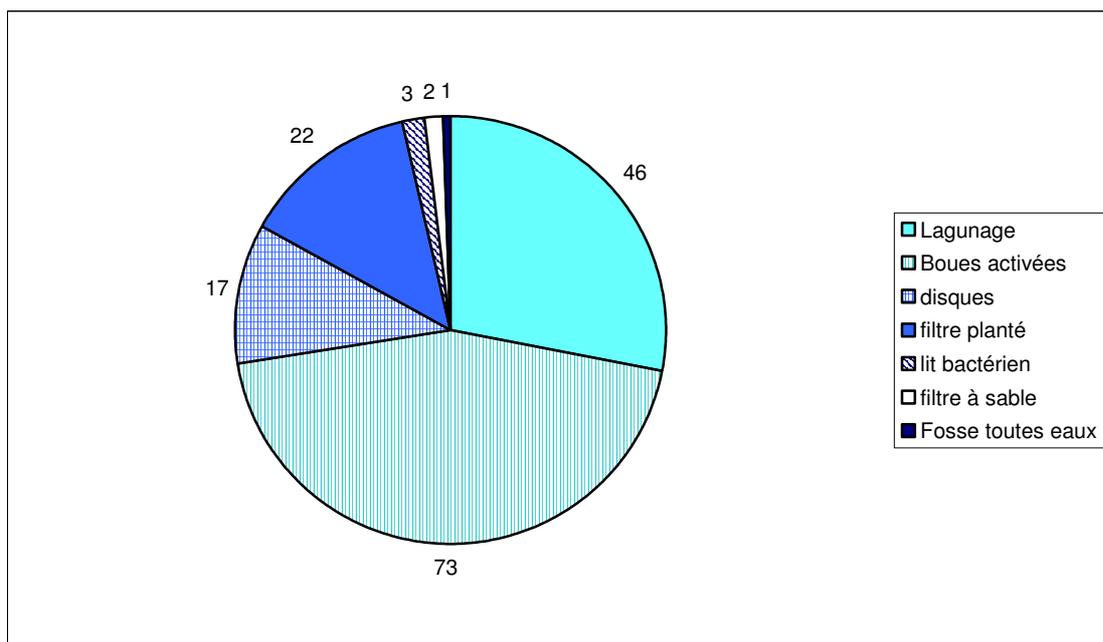
■ Épuration des eaux usées

■ OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES

Le département comporte 164 stations d'épuration pour une capacité totale de traitement de 1 186 574 Equivalent Habitants.

Type de traitement	Nombre de STEP	Capacité [EH]	soit en pourcentage
Traitement biologique	164	1 186 574	100,0 %

Ces ouvrages ont produit 12 463 tonnes de boues (en tonnes de matière sèche).



■ QUALITE DES SYSTEMES D'ÉPURATION

- *Taux de conformité local de la performance des ouvrages d'épuration*

Le taux départemental de conformité de la performance des équipements d'épuration aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 est de 87 %, soit 21 stations jugées non conformes.

- *Taux de conformité ERU des ouvrages d'épuration*

Sur les 151 stations d'épuration départementales soumises à la directive ERU, seulement 2 stations d'épuration ne sont pas conformes à cette directive (soit 1%).

■ Éléments patrimoniaux

■ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est établi pour chaque service d'eau selon le barème suivant :

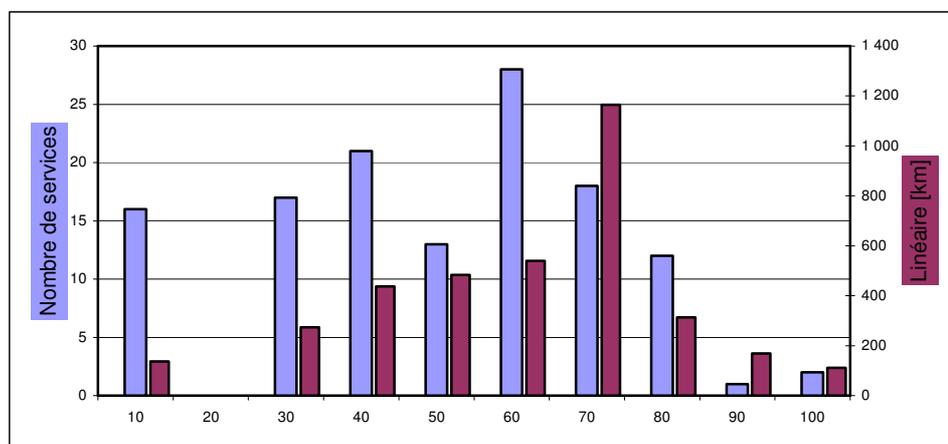
	nombre de points
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10
mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10
existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10
localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10
dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10
définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10
localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10
existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10
mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10
TOTAL	100

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

L'indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 60 points dans le département (56 points au niveau national en 2009).

Nota : Pour cet indice, la représentativité des données est de 77 % soit 129 services.

Répartition des services en fonction de cet indice



■ Prix de l'assainissement collectif

■ REPRESENTATIVITE DES DONNEES

Les données présentées ci-après concerne le tarif de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2013 en application de l'article L2224-1 du CGCT qui précise que le tarif devant figurer dans le RPQS de l'année n doit être celui de l'année n+1. Elles ne concernent pas les 6 syndicats qui gèrent, uniquement l'épuration car ils sont déjà comptabilisés avec les services de collecte qui facturent aux abonnés.

Pour le prix moyen pondéré par le nombre d'abonnés, 128 services sur 161 ont fourni les données, soit 79,5 %.

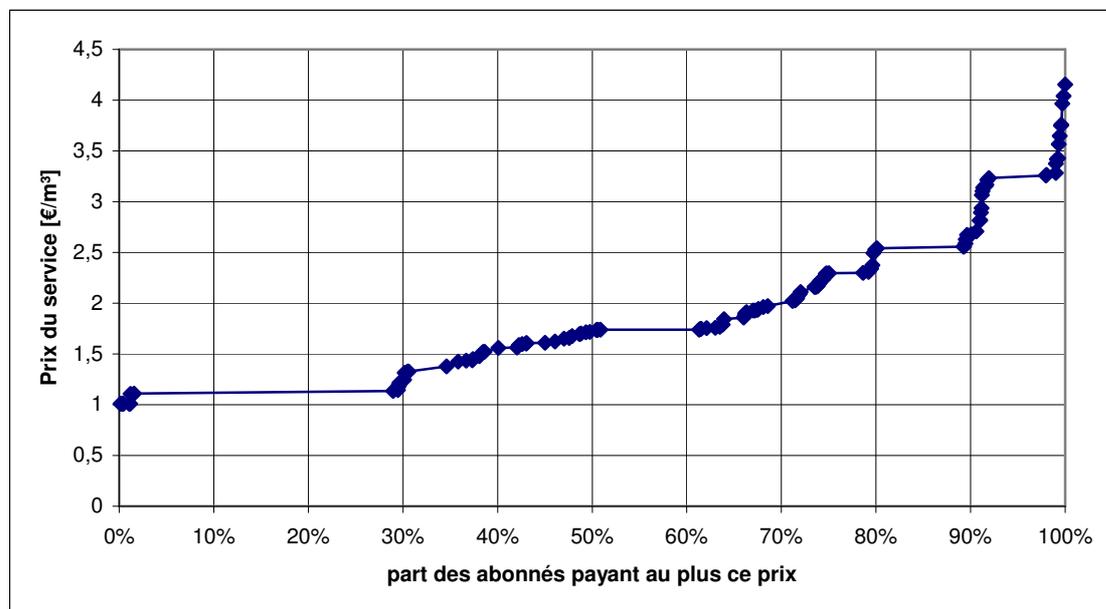
■ PRIX MOYEN DU SERVICE

Le prix moyen pondéré par le nombre d'abonnés est de **2,14 €/m³** pour une consommation de référence de 120 m³ (prix toutes taxes comprises).

En 2009, au niveau national, le tarif était de **1,72 €/m³**

Le budget mensuel moyen d'un ménage pour l'assainissement collectif est de 21,40 €/mois (TTC).

Répartition des abonnés domestiques du département en fonction de leur facture 120 m³



Carte des prix de la facture 120 m³ d'eau potable en annexe

Le prix varie d'une collectivité à l'autre en fonction :

- des particularités locales (qualité du rejet, prescriptions particulières, localisation des rejets, topologie du terrain nécessitant des postes de refoulement, densité de la population desservie) ;
- des caractéristiques de la collectivité (taille des communes, équipements, investissement, remboursement d'emprunts) ;
- des redevances versées aux organismes publics (redevance pour la modernisation des réseaux).

La réglementation a également eu une incidence sur la maîtrise du prix, en particulier le plafonnement de la part abonnement (cf paragraphe suivant).

■ **MONTANT NON PROPORTIONNEL A LA CONSOMMATION**

L'abonnement de référence (utilisé pour le calcul du prix du service) est en moyenne de 43,70 € dans le département.

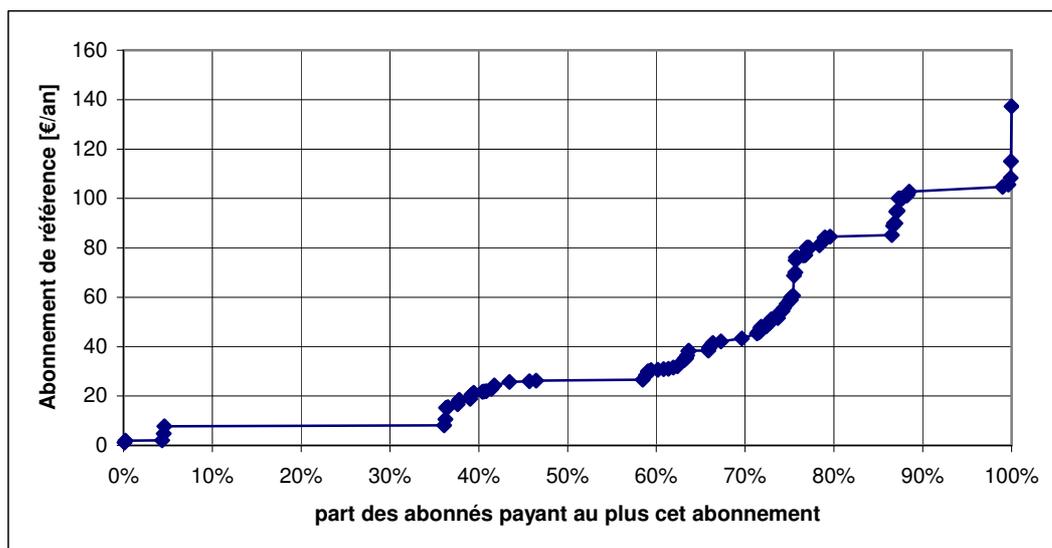
Cet abonnement de référence est compris entre 0,00 € et 108,36 €. Vingt neuf collectivités n'ont pas d'abonnement en 2013.

L'abonnement représente en moyenne 17,34% du montant HT de la facture 120 m3. Pour deux collectivités, cette part est supérieure à 40%, le pourcentage maximum étant de 74,07 %.

Suite à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et à l'arrêté du 6 août 2007, le montant de la part fixe de la facture d'eau ne doit pas représenter plus de 40 % du montant de la facture 120 m³ (hors taxes et redevances de l'Agence de l'Eau) pour les communes urbaines. Pour les communes rurales, le taux est fixé à 50%.

A partir du 1^{er} janvier 2012, le plafonnement est fixé à 30% pour les communes urbaines et 40% pour les communes rurales. La réglementation s'applique uniquement aux abonnés des immeubles à usage d'habitation principale. Ne sont pas concernés les industriels et les exploitations agricoles. Les communes érigées en station classée au titre des catégories « balnéaire » ou « tourisme » et les communes touristiques au titre de l'article L.133-11 du code du tourisme ne sont pas obligées d'appliquer le plafonnement.

Répartition des abonnés domestiques des services du département en fonction de leur abonnement de référence



■ Annexes Cartographiques

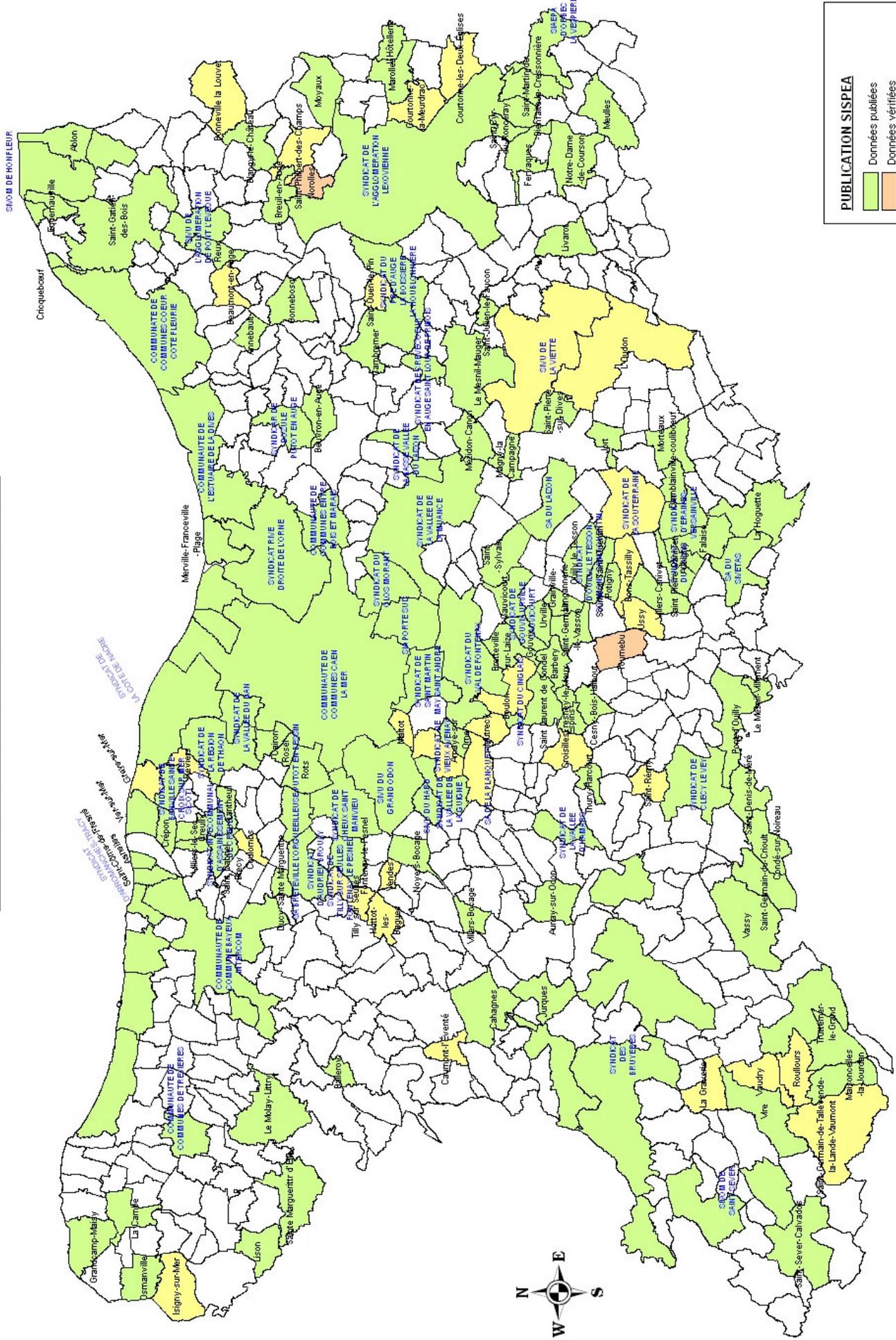
Carte d'avancement SISPEA 2012

Carte des collectivités exerçant la compétence assainissement collectif

Carte de la répartition de l'exploitation des services d'assainissement collectif

Carte des prix de la facture 120 m³ d'eau potable

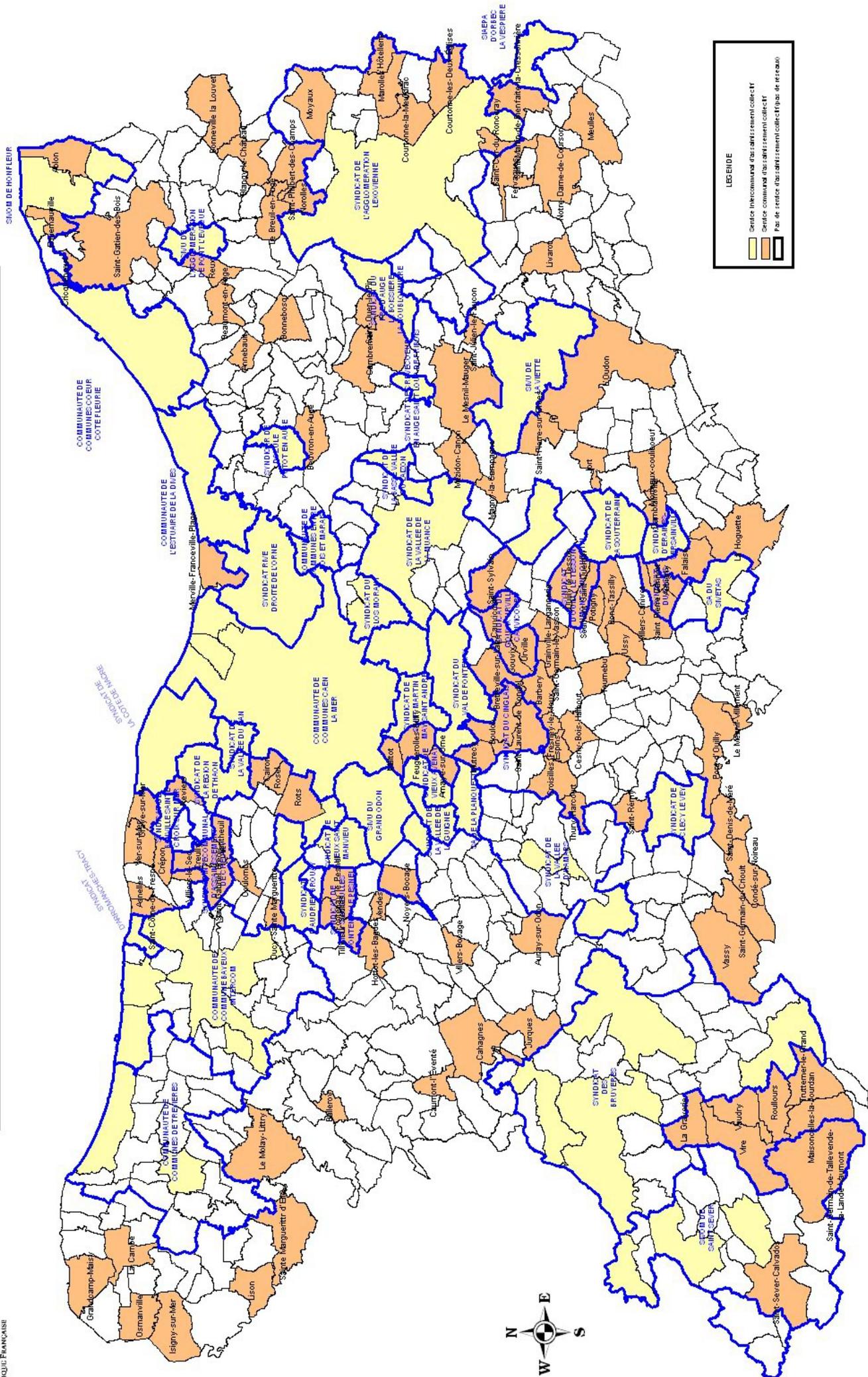
AVANCEMENT SISPEA EXERCICE 2012



PUBLICATION SISPEA

- Données publiées
- Données vérifiées
- pas de données

COLLECTIVITÉS EXERCANT LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

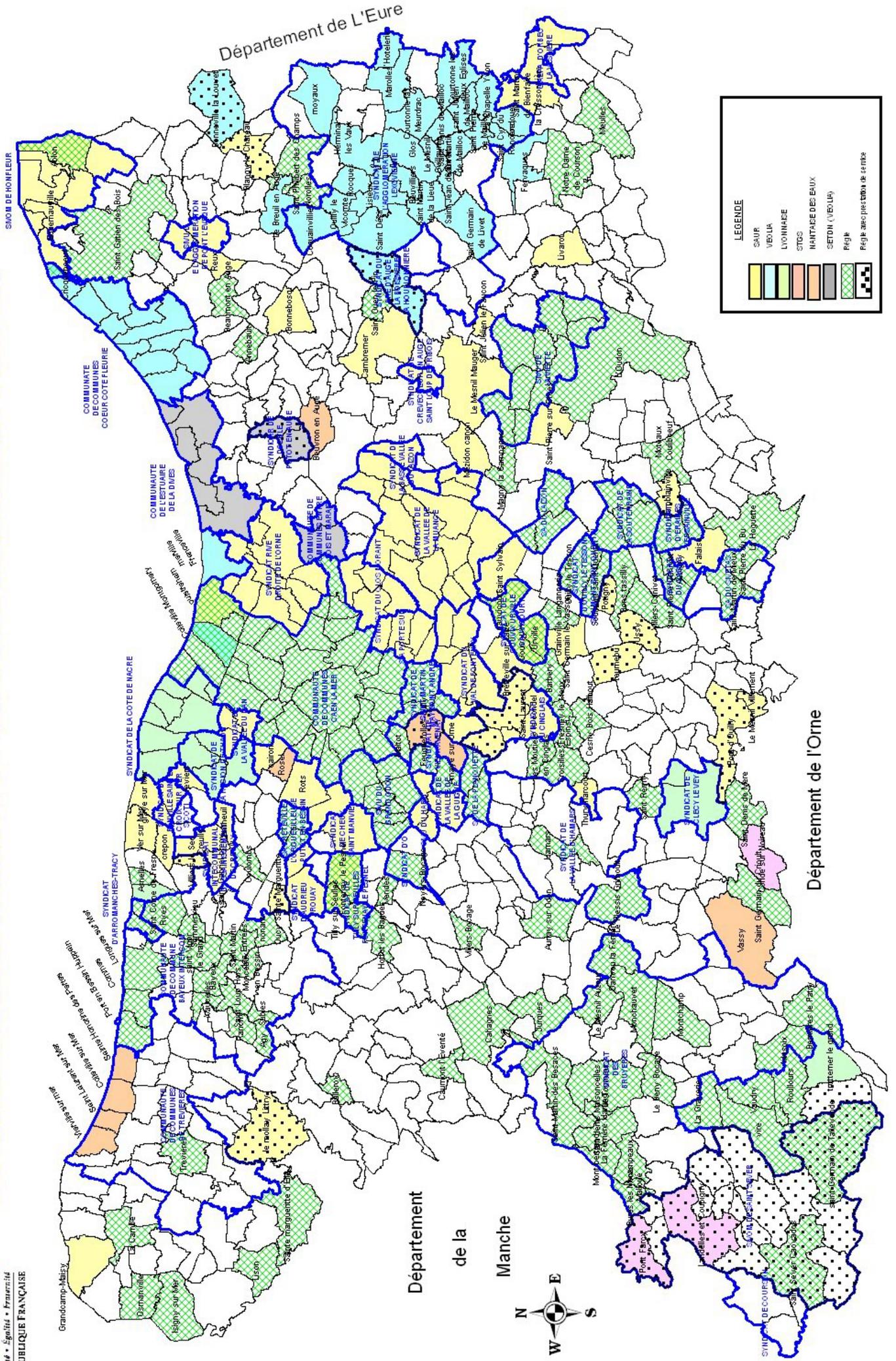


LEGENDE

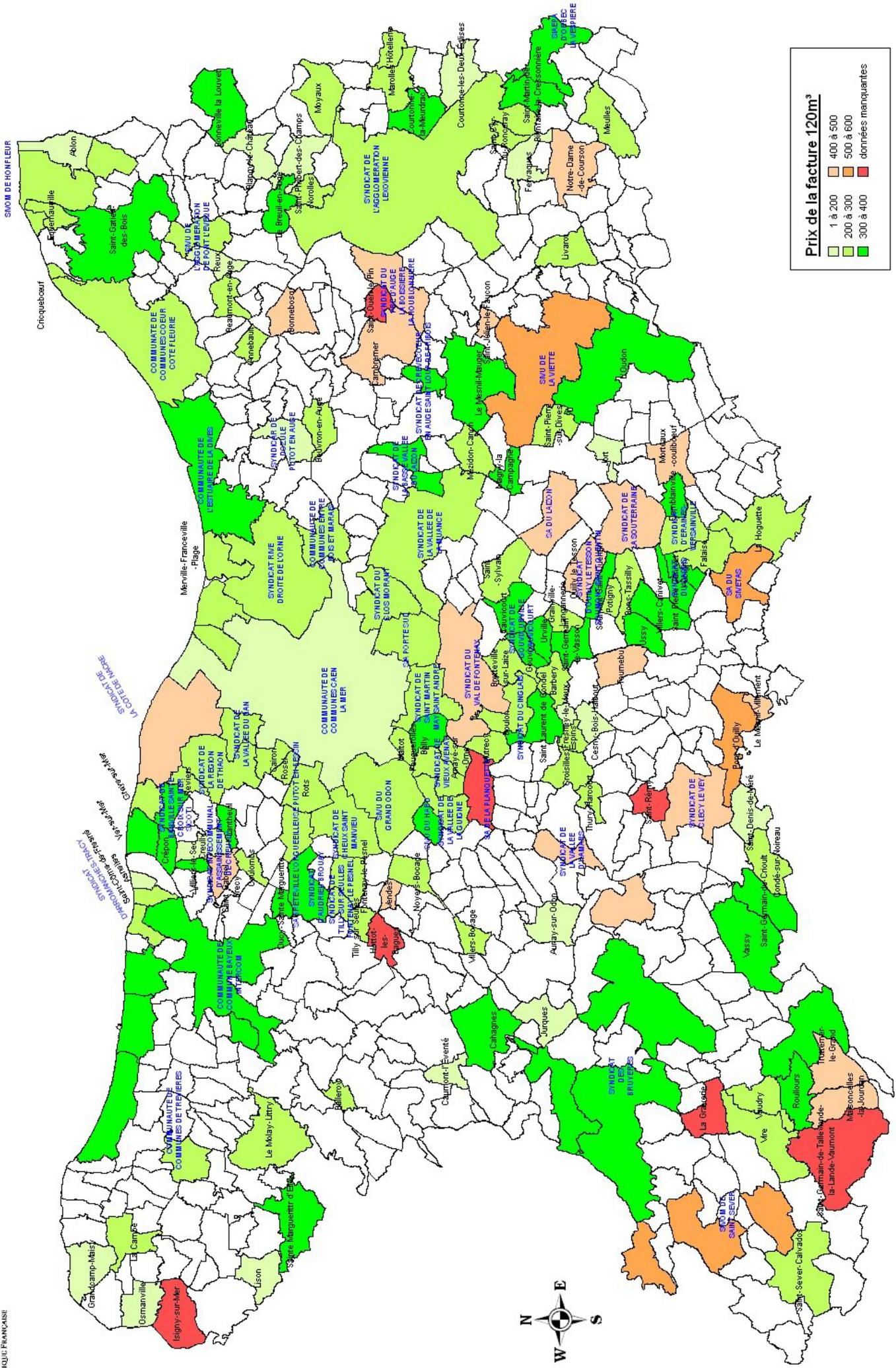
- Service intercommunal d'assainissement collectif
- Service communal d'assainissement collectif
- Pas de service d'assainissement collectif (voir de réseau)



REPARTITION DE L'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF



CARTE DES PRIX DE LA FACTURE 120m³ D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TTC année 2013)



Prix de la facture 120m³

1 à 200	400 à 500
200 à 300	500 à 600
300 à 400	données manquantes